



AG2R LA MONDIALE

POLITIQUE D'EXCLUSION DU CHARBON DANS LES INVESTISSEMENTS SUR LE SECTEUR DE L'ENERGIE

Sortir du charbon : un enjeu environnemental essentiel

D'après l'Agence internationale de l'énergie (AIE), la tendance actuelle de l'économie mondiale conduirait à un réchauffement planétaire de 6°C à l'horizon 2100 si rien n'est fait, et de 3 à 4°C si les efforts déjà programmés finissent par être appliqués.

AG2R LA MONDIALE soutient l'Accord de Paris sur la lutte contre les changements climatiques, dont l'objectif est de réduire de façon plus ambitieuse ce réchauffement climatique mondial, pour qu'il soit inférieur à 2°C et si possible limité à 1,5°C. Cet objectif correspond au scénario B2DS (*below two degrees scenario, 2107*) de l'AIE et au scénario 1,5° median du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

La production d'énergie et son utilisation représentent les deux tiers des émissions mondiales de gaz à effet de serre. Sa décarbonation est un élément indispensable pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. Compte tenu de son facteur d'émission élevé (grammes de CO₂ émises par kWh produit), le charbon représente 72% des émissions de CO₂ de la production d'électricité et de chaleur.

Selon le scénario B2DS de l'Agence Internationale de l'Energie, il faut cesser le développement du secteur du charbon et assurer au contraire une sortie progressive d'ici 2030, dans les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et de l'Union européenne ; et d'ici 2040 dans le reste du monde.

Le charbon étant encore utilisé aujourd'hui pour produire près de 40% de l'électricité consommée dans le monde, la fermeture des centrales à charbon existantes doit être engagée dès maintenant, tout en prenant en compte les droits des populations locales et des salariés du secteur à une juste transition.

Ceci demande des efforts exceptionnels, auxquels AG2R LA MONDIALE entend s'associer à travers sa politique d'investissement.



AG2R LA MONDIALE

Participer à la réduction du charbon dans le mix énergétique

1/ par le dialogue :

Le secteur des producteurs d'électricité représente 2% des portefeuilles du Groupe, mais près de 20% de leur empreinte carbone. Les équipes d'analyse ESG (environnementale, sociale et de gouvernance) et de gestion d'actifs d'AG2R LA MONDIALE s'engagent à dialoguer systématiquement avec les producteurs d'électricité en portefeuille, pour les inciter à réduire régulièrement leur usage du charbon de manière à aligner leurs activités avec les objectifs de l'Accord de Paris ; et à mesurer les progrès accomplis à l'aide d'indicateurs et d'objectifs basés sur les recommandations des Nations Unies.

2/ par l'exclusion des nouveaux investissements dans le charbon :

AG2R LA MONDIALE cesse tout nouvel investissement dans les entreprises :

- ✓ dont plus de 30% de la production d'électricité est réalisée à partir de charbon, ou
- ✓ qui ont un projet de développement de centrales à charbon, représentant une augmentation de leurs capacités de production totales de plus de 1%.

Orientations pour l'investissement dans le secteur de l'énergie

Au-delà de l'attention spécifique portée au charbon, AG2R LA MONDIALE oriente ses investissements de manière à :

- ✓ favoriser les économies d'énergie : efficacité des réseaux ; distribution intelligente ; efficacité énergétique des équipements, etc.
- ✓ favoriser les énergies renouvelables ;
- ✓ soutenir les solutions innovantes : stockage de l'électricité, filière hydrogène, produite via les énergies renouvelables, etc.

Ces investissements pourront se faire notamment via la souscription à des émissions d'obligations vertes.

La présente politique s'applique aux actions et obligations pouvant contribuer au financement des entreprises concernées, pour l'ensemble des portefeuilles investis en ligne directe, placés sous la gestion du groupe AG2R LA MONDIALE et/ou de la société de gestion AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS.